

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°16/SEPTEMBRE/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015

NOTA :

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :
23 septembre 2015
- le compte rendu du Conseil municipal
a été affiché en Mairie le :
1^{er} octobre 2015

L'an deux mille quinze le trente septembre
à dix-sept heures vingt s'est réuni en
séance ordinaire le Conseil municipal de
La Possession sous la présidence de
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO (affaires n°01 à 15 et 17 à 20) - Gilles HUBERT - Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSÉ - Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL - Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Sophie VAYABOURY - Didier FONTAINE - Jocelyne DALELE - Marie Claire DAMOUR - Jean Marc VISNELDA - Christophe DAMBREVILLE - Jean Luc BILLAUD - Édith LO PAT - Fred JULENON - Daniel FONTAINE - Benoît CANTE - Eve LECHAT - Erick FONTAINE - Jean François DELIRON (affaires n°01 à 10) - Philippe ROBERT (affaires n°01 à 10) - Anne Flore DEVEAUX (affaires n°03 à 20) - Jérémie BORDIER - Thérèse RICA (affaires n°01 à 12 et 14 à 20)

ÉTAIENT ABSENTS :

Robert TUCO (affaire n°16) - Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Laurent BRENNUS - Anaïs HERON - Jocelyn DE LAVERGNE - Jean François DELIRON (affaires n°11 à 20) - Philippe ROBERT (affaires n°11 à 20) - Thérèse RICA (affaire n°13)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Marie Françoise LAMBERT (procuration à Thierry BEAUVAL) - Camille BOMART - (procuration à Pascal PARISSÉ) - Marie Line TARTROU (procuration à Sophie VAYABOURY) - Christel VIRAPIN (procuration à Jocelyne DALELE) - Simone CASAS (procuration à Michèle MILHAU) - Marie Andrée LACROIX FAVEUR (procuration à Thérèse RICA) - Anne Flore DEVEAUX (affaires n°01 et 02 procuration à Erick FONTAINE)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Jean-Christophe ESPÉRANCE ayant obtenu l'unanimité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

AFFAIRE N° 16 : INFORMATION -APPROBATION DE LA CHARTE DES ATSEM

Le décret du 28 août 1992 définit le statut des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Pour autant, il ne définit pas de manière explicite l'intervention de ces agents dans le cadre de leurs fonctions.

La charte de l'ATSEM, jointe en annexe (n°08) de la présente délibération, a pour vocation de clarifier le rôle des agents pendant le temps scolaire, avec pour objectif d'apporter un service de qualité au bénéfice des enfants fréquentant les écoles maternelles.

La charte de l'ATSEM a pour objet de présenter leurs missions, mais également de rappeler qu'étant fonctionnaire, il est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires.

Le Conseil municipal,

prend acte de la charte des ATSEM.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette dernière suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20150930-
16SEPTEMBRE2015-DE
Date de télétransmission : 08/10/2015
Date de réception préfecture : 08/10/2015